

Jardins du Casino - Rénovation - Adoption du projet - Demande de subvention au Conseil Général

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la dégradation et l'usage des jardins du Casino préoccupaient la Municipalité et la Commission Environnement.

L'évolution des activités notamment le développement du Casino lui-même, la rénovation du restaurant et du Centre de Rééducation Fonctionnelle et l'extension du CDN, ont justifié l'établissement d'un projet de réaménagement des jardins incluant une restructuration des allées, la mise en place d'un éclairage mettant en valeur le site et la végétation, la reprise des pelouses et du fleurissement, la mise en place d'un arrosage intégré.

Le projet global d'aménagement évalué à 3 600 000 F, dont 1 100 000 F pour les abords du CDN, devrait :

- permettre un véritable retour des promeneurs dans ces jardins,
- donner aux activités culturelles, touristiques et économiques du secteur l'environnement qu'elles méritent,
- montrer notre attachement à la valorisation du patrimoine vert de notre ville.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le projet présenté,
- solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention,
- inscrire en recettes au chapitre 901.5/1053.95014.30300 et en dépenses au chapitre 901.5/235.95014.30300 le montant de la subvention sollicitée dès attribution,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, et ceci dans la limite des crédits inscrits aux BP 1995 et 1996.

Mme BULTOT : Je voudrais effectivement apporter quelques compléments pour indiquer que ce jardin était devenu désuet et qu'il s'apparentait plus à un banal espace vert qu'à un jardin au sens où on l'entend à Besançon. Nous avons exprimé la volonté de reconquérir ce jardin depuis longtemps. Aussi, la rénovation complète de l'Hôtel Mercure, la revitalisation du Casino et le rajeunissement du restaurant de celui-ci, l'extension du nouveau Théâtre sont autant d'éléments nous incitant à restructurer et à réagencer les espaces de proximité. Compte tenu de ce lieu chargé d'histoire nous rappelant le passé thermal de Besançon, il nous est apparu possible dans le sillage de la réhabilitation opérée, de retrouver le charme d'antan. L'intégration des espaces d'accompagnement de l'Hôtel dans ce jardin requalifié apportera non seulement de la profondeur mais un maillon supplémentaire à la vocation touristique du site.

La reconquête ne peut se faire que par une suppression du stationnement. Seules, les quelques places de stationnement indispensables au fonctionnement du théâtre et les accès réglementaires de sécurité seront maintenus. Nous nous orientons donc vers une aire de stationnement et de retournement unique comme à l'Hôtel Mercure, Micaud, au nouveau Théâtre du CDN, réglementée par un système de gestion à la carte. Cette place de retournement et l'accès livraison seront traités sous forme d'une cour urbaine cernée par une haie en ifs à la manière d'un clos.

Pour être tout à fait complète et ne pas vous prendre par surprise, je vous indiquerai que l'alignement de platanes existants est en état sanitaire médiocre d'après l'expertise des Espaces Verts. Ils seront donc supprimés et remplacés bien entendu par une plantation de 5 tilleuls taillés en rideau et qui fermeront l'angle de la cour. Le parti d'aménagement que nous avons pris en transformant le parking en cour a pour but d'effacer toute connotation voirie dans cet espace. Un accès piétons reliera directement la rue de la Mouillère au jardin.

Cette réalisation contribuera donc à valoriser le caractère touristique de Besançon. Elle sera un support important aux différentes activités économiques et culturelles. De plus, ce n'est pas le moins négligeable, elle permettra d'y ramener une vie par un retour des promeneurs en nombre et en leur offrant un jardin de qualité.

M. BAS : Monsieur le Maire, je ne sais pas si c'est la proximité du Casino qui nous rend aussi dispendieux mais 3,6 MF pour le réaménagement d'un tel jardin me paraît être une somme importante. D'ailleurs dans le rapport initial qui nous avait été remis, on était à 2,5 MF, on est à 3,6 MF maintenant. Cela me paraît quand même beaucoup d'argent. Madame BULTOT, vous nous dites que le jardin a un côté désuet, peut-être mais si on le compare par exemple à la promenade Granvelle ou au square Castan qui ont eux carrément un côté lamentable, je crois qu'il y a peut-être une redéfinition des priorités à faire car ce sont des zones touristiques extrêmement importantes pour l'image de Besançon.

On apprend au détour, puisque cela n'apparaît pas dans le rapport, qu'il y a une reconception globale du système de stationnement. Je crois qu'il aurait été important qu'on ait plus d'informations là-dessus, je n'ai pas eu le temps de réfléchir à l'opportunité de le faire, peut-être peut-on en avoir une discussion maintenant. Je crois qu'il y a vraiment un problème de priorités compte tenu de l'état extrêmement dégradé d'un certain nombre de squares dans notre ville, sur lesquels il y a vraiment urgence, alors que là je ne suis pas convaincu qu'il y ait une telle urgence.

D'autre part, je serais tenté de demander, puisqu'en fait on veut aménager cet espace essentiellement dans une perspective de valorisation des restaurations privées qui ont été faites, vous mentionnez naturellement le Mercure, de voir de quelle façon peut-être on pourrait leur demander une participation. Je ne sais pas si c'est légalement possible, je m'interroge mais c'est tout de même pour intéresser une activité commerciale et je trouve que c'est un investissement extrêmement lourd, 3,6 MF alors que tout à l'heure, on essayait de trouver quelques millions pour des urgences dans les équipements sportifs.

Je crois qu'il n'y a pas une bonne définition des priorités.

M. LE MAIRE : Sans doute que vos priorités ne sont pas les nôtres, Monsieur BAS.

Mme FOLSCHWEILLER : Je suis aussi très choquée, je n'hésite pas à le dire par ce dossier. D'une part en l'espace d'une semaine, on nous redonne un nouveau dossier et là les chiffres passent de 2,5 MF à 3,6 MF. Je veux bien que la différence soit pour les abords du Centre Dramatique National mais est-ce que cela correspond bien au réaménagement de la cour, auquel cas je doute fort que cela se soit décidé en quelques jours avant le Conseil Municipal. En plus, je ne vois pas l'intérêt de mettre une somme aussi importante dans un jardin alors qu'il y a Micaud en face. Moi je n'ai aucun plaisir à me promener dans ces jardins et Dieu sait si j'y passe très souvent à pied quand je vais du côté de la Mouillère ou de la Maison des Associations depuis la rue de la Préfecture. Je traverse ce jardin où c'est vrai le cheminement piétonnier n'est pas forcément le plus intéressant pour les piétons mais je n'irais vraiment pas m'y installer car il est en bordure de route et je préfère de beaucoup aller à Micaud et je crois que c'est le cas de toutes les mères de famille et tous les gens qui veulent se détendre dans un jardin. J'ai vraiment l'impression qu'on fait une fleur à des hôtels privés, au Casino

et je pense que ce n'est vraiment pas le rôle de la Ville d'investir dans ces jardins. Qu'on réaménage d'accord mais qu'on n'investisse pas 3,6 MF.

M. NACHIN : Je suis d'accord avec ce que vient de dire Michèle FOLSCHWEILLER en ce qui concerne le coût d'une telle opération, à proximité d'une voie où la circulation est intense. On va se retrouver un peu dans la situation qu'on connaît avec le jardin des sens où on investit des sommes considérables et où on n'a pas de plaisir à aller s'installer parce qu'on ne s'entend pas parler avec le bruit de la circulation et on n'arrive pas à sentir les odeurs des plantes tant l'odeur des gaz d'échappement des voitures est forte.

Deuxième chose, en ce qui concerne l'annonce faite par Martine BULTOT de l'abattage des platanes, je m'interroge sur cette pratique qui, je crois est assez exceptionnelle à Besançon. Vous allez me dire qu'on plante énormément d'arbres, mais je pense qu'on peut considérer comme des monuments des arbres qui sont parfois centenaires. Ce n'est pas parce que le Porte Noire est dégradée qu'on va l'abattre et je pense que les arbres qui ont 100 ans peuvent peut-être vivre encore 100 ans. C'est la pratique de la Ville de Besançon où on a abattu les arbres des avenues qui permettaient d'arriver à Besançon, rue de Dole, rue de Belfort, où on les a remplacés par des petits tilleuls «riquiqui», faubourg Rivotte alors que dans la plupart des grandes villes comme Besançon on veille à conserver les arbres considérés comme des monuments. Je souhaiterais, puisque c'est une expertise qui a été faite par le Service des Espaces Verts, qu'on demande à des experts qui ne sont pas de ce service (réactions)...

M. LE MAIRE : Nous faisons confiance à nos services qui sont spécialisés dans ce domaine et on a une politique de l'arbre que vous connaissez bien, Monsieur NACHIN, et qui est pratiquement unique en France ; ne dites pas qu'on fait mieux ailleurs, ce n'est pas vrai !

M. NACHIN : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je termine. On a abattu les arbres de l'avenue Carnot et on nous a dit que c'était parce que ces platanes étaient en mauvais état, qu'ils étaient condamnés à plus ou moins long terme. Or nous avons demandé à Doubs Nature Environnement, à des personnes de venir regarder les arbres en question et ils nous ont dit que ceux-ci pouvaient tout à fait continuer à vivre. Je pense que c'est une politique qui n'est pas bonne, on plante des arbres d'accord mais je crois qu'il faut sauvegarder également les grands arbres de nos avenues qui font partie de notre patrimoine. Malheureusement, il n'y en a plus beaucoup à Besançon !

M. LE MAIRE : C'est vrai que tout ce qui est excessif est insignifiant parce que vraiment vos propos, Monsieur NACHIN, sont complètement «à côté de la plaque». Bien sûr qu'on coupe des arbres, on les coupe quand il faut les couper, que leur santé est en danger et on les remplace par 10 fois les arbres qui sont là. Evidemment on commence par des arbres «riquiqui», on a tous commencé par être «riquiqui» d'ailleurs, il y en a même qui le restent (rires).

Mme CAMPBELL : Monsieur le Maire, je trouve aussi qu'avec ce projet, on jette un peu l'argent par les fenêtres. On peut effectivement réaliser quelque chose là mais ce n'est peut-être pas la peine de mettre aussi cher.

Qu'est-ce qui est prévu exactement pour le stationnement ? Je n'ai pas très bien compris. Si c'est supprimer le parking vers le Centre Dramatique National, je trouve que c'est bien, mais si on supprime les places de parking le long de Micaud et qu'on n'en laisse que quelques-unes pour les hôtels, alors là je suis désolée mais que va-t-on faire avec des petits enfants lorsqu'on va aller à Micaud ? Déjà que c'est dangereux de traverser à cet endroit-là en dépit des feux installés à l'arrivée de la Mouillère qui ont apporté une petite amélioration.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de changement en ce qui concerne le stationnement le long de Micaud. On améliore simplement le passage entre la rue de la Mouillère et l'avenue Droz.

Mme CAMPBELL : C'est juste le parking qui est supprimé ?

M. LE MAIRE : Il est aménagé.

M. BARETJE : Je voudrais simplement essayer de vous dire que bien sûr il y a et il y aura à faire encore pas mal de choses à Besançon sur l'ensemble du patrimoine, y compris sur un patrimoine de ce type. C'est vrai qu'il y a des points qui ne sont pas favorables, et vous avez raison de le souligner Monsieur BAS, qui sont Granvelle et Castan. Mais il faut bien commencer par un bout. Je crois que c'est le moment idéal car il y a une restructuration qui se fait, des travaux qui sont en train de s'accomplir au Centre Dramatique National et qui se poursuivent sur la façade du restaurant, que c'est toute une série de bâtiments propriété de la Ville de Besançon, y compris l'Hôtel Mercure. Je trouve logique que nous profitions de cette occasion pour amorcer toute une série de travaux de restructuration.

Je trouve que le jardin des sens est un endroit magnifique et je ne suis pas le seul à le souligner, le coin Micaud aussi et si on peut poursuivre ce coin magnifique par des aménagements entre la rue de la Mouillère et l'avenue Droz, je ne vois pas en quoi ce soir on aurait à réclamer beaucoup d'autres choses.

Pour une fois, je suis sûr que sur le prochain mandat, les gens qui auront en charge la gestion de cette ville devront le faire certainement plus fortement que sous ce mandat. Il n'empêche qu'une occasion nous est fournie de démarrer en un lieu donné une opération intéressante, c'est vrai qu'elle coûte une certaine somme que peut-être avec les appels d'offres on arrivera à réduire. Il n'empêche que je fais confiance aussi à l'évaluation et aux travaux qui ont été prévus par les services municipaux Espaces Verts dont on ne peut que s'enorgueillir.

M. PINARD : Je ne suis pas spécialiste de chirurgie arboricole mais je trouve dommage qu'on mette en cause nos services. Je pense qu'un arbre peut être malade, qu'il faut parfois procéder à des amputations et à des abattages. Je regrette une chose : on avait été fortement critiqué suite au traitement du square Saint-Amour, or le hasard a fait que je suis passé un quart d'heure après qu'une énorme branche soit tombée et ait enfoncé le toit d'une voiture. J'avais demandé qu'on mette une photo dans BVV pour en finir avec ces histoires interminables. On ne l'a pas fait. A l'heure actuelle, nous sommes responsables. On n'est plus au temps où, je l'ai lu dans Le Monde avant-hier, je ne le savais pas, Saint-Thomas D'AQUIN a vu sa carrière interrompue parce qu'il a été tué par la chute d'un arbre (rires). Les arbres peuvent être aussi dangereux mais il y a un espèce de culte de la nature qui est valable en soi mais qui peut prendre parfois des côtés pétainistes qui m'agacent sérieusement. Des arbres, ça se remplace, c'est vrai qu'ils sont petits au début mais comme l'a dit le Maire, les «riquiqui» deviennent grands mais il y en a qui persèverent dans la petite taille de l'argument (rires).

M. JUSSIAUX : Je veux juste attirer l'attention de notre collègue NACHIN sur le fait qu'un de ces récents amis en date, le Président DINTROZ, préconise quand même qu'on liquide tous les arbres qui poussent autour des fortifications de la Ville. Il l'a écrit noir sur blanc dans la publication de l'association dont il est président et j'espère donc qu'André lui tient un langage au moins aussi vigoureux que celui qu'il nous tient ici ce soir et ne se contente pas de lui passer la main dans le dos sur son projet d'ascenseur.

M. PINARD : Je reviendrai tout à l'heure sur les 277 places de parking que d'aucuns voudraient créer dans je ne sais quelles conditions entre la Porte Taillée et le Port Fluvial ; et là que fera-t-on des arbres ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais m'étonner de plusieurs choses sur ce dossier-là. Premièrement de la soudaineté avec laquelle il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. C'est un dossier d'investissement, me semble-t-il important...

M. LE MAIRE : Cela fait 5 ans qu'on parle de rénover...

M. JACQUEMIN : Je ne l'ai pas vu Monsieur le Maire figurer dans votre programme d'investissement budgétaire qu'on a discuté il y a un mois.

M. LE MAIRE : Si.

M. JACQUEMIN : En tout cas, je m'étonne totalement de ce dossier-là pour un montant aussi important et il est vrai qu'est posée tout de même la question des priorités d'investissement dans les espaces publics. Quand on fait l'inventaire et le bilan de l'ensemble des places ou des jardins publics de Besançon, on peut reconnaître, Monsieur le Maire, que la priorité n'apparaît pas clairement dans la rénovation des jardins du Casino. La remarque me paraît tout à fait évidente.

Deuxièmement, l'attendu que vous développez dans votre proposition de délibération est d'une certaine faiblesse, convenez avec moi que les trois phrases que je lis : «permettre un véritable retour des promeneurs dans ces jardins, donner aux activités culturelles, touristiques et économiques du secteur de l'environnement qu'elles méritent et montrer notre attachement à la valorisation du patrimoine vert de notre ville», montrer cet attachement que l'on connaît par ailleurs mais il coûte bien cher Monsieur le Maire ! Je souhaite que cette opération soit regardée avec la plus grande attention. Je m'étonne de cette précipitation précisément encore, je le dis dans cette période pré-électorale. Il y a une chose sur laquelle je suis sûr, c'est qu'il faut effectivement étudier un réaménagement dans la partie qui est entre le Centre Dramatique National et l'Hôtel car cette partie est à refondre et naturellement revoir la place de l'automobile sur ce secteur qui ne m'apparaît pas du tout évidente mais pour le reste, s'il y a des sommes aussi importantes dans ce coin-là à dépenser, j'aimerais aussi qu'on réfléchisse aux problèmes d'accès au Centre d'Information Tourisme et qu'on maintienne surtout quelques parkings dans ce coin pour que les touristes puissent y stationner.

M. NACHIN : C'était bien une évidence pour tout le monde que Joseph PINARD n'était pas Saint-Thomas D'AQUIN ni un saint de toute façon même s'il a bénéficié d'un miracle dont je me réjouis en passant un quart d'heure après la chute de la branche et échappant ainsi à un trépas digne peut-être de l'éminent historien qu'il est ! (rires). Je repose ma question à M. le Maire, j'ai énuméré tout à l'heure un certain nombre d'avenues que nous avons tous connues bordées de grands et de beaux arbres. Vous avez dit qu'il y en a encore plein, quelles sont les avenues qui conservent encore, comme dans beaucoup de villes, je ne parle pas seulement de villes du Midi mais par exemple à Strasbourg, à Dijon ou ailleurs, des grands arbres comme nous en avons connus autrefois et qui contribuaient à la beauté de la ville.

M. LE MAIRE : Je renverrai M. NACHIN à la lecture d'un ouvrage intéressant conçu et publié par notre service des Espaces Verts il y a plusieurs années de cela, le guide de l'arbre, où tous les arbres sont répertoriés, numérotés un par un. Il pourra y découvrir quels sont les gros arbres, les petits, etc. et ce qu'on fait en matière de la politique de l'arbre. Je le répète, la politique de l'arbre à Besançon est sans doute parmi les villes que je connais, celle qui est le plus affinée depuis de nombreuses années. Il ne faut pas nous «chinoiser» sur les arbres.

Mme BULTOT : Je dois dire que ce n'est pas une raison parce qu'on est dans l'opposition de tirer les arguments de n'importe quoi en se disant que cela fera suffisamment de fumée pour intoxiquer quelques Bisontins.

La Ville n'a jamais ménagé ses efforts pour restaurer ses vieilles pierres, ses lieux chargés d'histoire et pour mettre à disposition de tous les Bisontins des jardins et des parcs de qualité. La restauration du jardin du Parc du Casino répond à ce souci. Dans un secteur qui essaie de garder son dynamisme, il était normal de faire aboutir ce projet comme un certain nombre de mes collègues l'ont dit, il y a rénovation du Centre Dramatique National et il est normal qu'on profite de cette occasion, on ne va pas y revenir après. Besançon n'a pas pour vocation de faire de ses jardins des jachères et si nous pouvions faire plus et plus vite, nous le ferions car il y va du prestige de notre ville et du bien-être de ses citoyens.

En ce qui concerne effectivement la politique de l'arbre, vous savez très bien que Besançon est citée nationalement, voire même internationalement pour sa politique. Effectivement André NACHIN tu devrais te procurer la plaquette et te dépêcher parce qu'il n'y en a bientôt plus car on nous la demande de partout. Par ailleurs, je voudrais quand même te dire ici qu'il y a au moins un Conseiller Municipal dont la fille a eu un accident parce qu'un arbre lui est tombé dessus à Micaud. Il y a eu aussi l'arbre du square Saint-Amour et lorsque les services de la Ville voient des arbres en mauvais état, il est de leur devoir de les abattre et de les replanter, parce qu'on abat les arbres et on les replante.

En ce qui concerne le financement, j'ai entendu parler de financement par les privés. Ici, on demande un financement au Conseil Général et je voudrais insister auprès de mes collègues du Conseil Général pour qu'ils appuient cette demande au titre effectivement de la taxe sur les espaces naturels sensibles car je suis au regret de dire qu'en ce qui concerne le reversement de cette taxe à Besançon, ils sont particulièrement chiches alors qu'ils le sont un peu moins pour la redistribuer dans les campagnes environnantes, je pense notamment à Mouthe par exemple, «chez Mimi», et je me permets d'insister pour que le Conseil Général appuie ce projet. Il s'agit d'un espace public et je ne pense pas qu'on doive demander à des privés de financer la restructuration de cet espace. Je crois que cela nous ligoterait un peu et qu'on a besoin de garder notre autonomie pour les restructurations de cet espace public. J'aurais peur aussi qu'en demandant au Casino et aux hôtel attenants de financer cet espace, ensuite on fasse pression sur nous pour négocier des places de stationnement.

M. PINARD : Je voudrais simplement proposer que quand il y aura une avenue Nachin, on y plante des saules pleureurs (rises) et aussi pour ajouter que je ne m'étonne pas que les Chiraquiens trouvent quand même très dommage qu'on fasse quelque chose à proximité du bureau de vote qui vote le plus à droite.

M. HIRSCH : Monsieur le Maire, d'abord pour réaffirmer ma confiance dans le service des Espaces Verts...

M. LE MAIRE : Totale.

M. HIRSCH : ...pour considérer que la facture est un petit peu élevée quand même mais je voterai ce projet par souci de cohérence. J'entends par là que tout à l'heure nous avons apporté notre aide à une demande de subvention de Daniel ANTONY car il y avait là un souci économique et dans le cas particulier, il y a aussi un souci économique et je crois que si on accepte une des choses, on accepte la seconde.

M. ALAUZET : Sur la question de subventionnement éventuellement lié aux intervenants privés, qui sont sur ce site et qui pourraient participer, j'aimerais savoir si c'est quelque chose que vous avez éliminé a priori ou quelque chose qui n'a pas abouti, parce que c'est quand même des gens qui vont retirer une certaine plus-value de leur installation et donc des bénéfices à terme, même si la Ville en profitera à travers la taxe professionnelle. D'autre part, est-ce qu'il est possible de bénéficier,

au même titre que cela a été fait pour les travaux d'embellissement du Casino des reversements des bénéfiques tirés par le Casino au titre d'embellissement de ses jardins, est-ce possible ou pas ?

Par ailleurs, je crois que c'est facile de caricaturer les propos tenus sur ce problème d'arbres mais j'aimerais avoir un état sanitaire de l'ensemble des arbres de la Ville de Besançon. Je suis, moi aussi, choqué par ces dépenses somptueuses et quand j'entends parler de prestige, c'est pourtant un terme que vous renoncez à utiliser, Monsieur le Maire, quand j'entends parler de 3,6 MF et qu'il y a peut-être dans d'autres quartiers où les gens sont moins privilégiés un besoin d'espaces verts, que sera-t-il prévu aux 408 par exemple. Quand j'entends tout cela, c'est un argument que je n'aime pas mais qui nous est souvent retourné et je l'utilise à mon tour, quelle est la différence entre la droite et la gauche ?

Mme BULTOT : Je voudrais revenir sur le chiffrage. 3,6 MF, si on compare à surface égale le parking de surface de la Mairie, l'esplanade, il a coûté 4,5 MF ; là on est quand même en-dessous du prix. Il ne faut pas dire que c'est quelque chose d'excessif, il faut comparer ce qui est comparable.

M. LE MAIRE : Je voudrais conclure. M. NACHIN a parlé deux fois, cela suffit, j'applique le règlement.

Pourquoi ce dossier arrive si soudainement comme l'a indiqué M. JACQUEMIN ? C'est parce que le nouveau théâtre, le Centre Dramatique National, entreprend une extension financée par l'Etat, le Conseil Régional et la Ville et qu'il fallait nécessairement abattre des arbres. Ensuite, du restaurant du Casino et du Casino, on refait totalement la façade. Enfin, le Centre de Rééducation Fonctionnelle qui se trouve en prolongement est également en cours de rénovation. Sur cet ensemble, il fallait terminer par un jardin public. Pour un jardin public, on ne fait pas appel aux privés et je ne tiens pas du tout à demander aux deux Hôtels Mercure qui sont de chaque côté une participation car c'est la Ville qui va gérer ces jardins comme elle l'entendra. Si vous faites entrer une participation faible par rapport aux 3,6 MF de l'un ou de l'autre de ces privés, cela ne marche plus.

Nous avons donc pensé faire un ensemble qui me paraît d'ailleurs très cohérent, estimé à 3,6 MF. Dans ces 3,6 MF, les jardins eux-mêmes du Casino comptent pour 2,5 MF et ce qui est nécessaire pour la partie CDN pour 1,1 MF. Donc quoiqu'on fasse, il fallait au moins mettre 1 MF du côté du Centre Dramatique National après l'achèvement des travaux du nouveau théâtre. Il fallait donc faire un ensemble et ce projet me paraît intéressant. De plus, n'oublions pas qu'il y a 80 à 100 chambres, peut-être davantage dans chacun des hôtels et que la réfection de ce jardin ne pourra que donner une bonne impression de Besançon aux clients. Il y a aussi tous les clients du Centre de Rééducation Fonctionnelle, ceux qui viendront au nouveau théâtre, et ceux qui, quotidiennement, cela représente presque un millier de personnes, fréquentent le Casino. Quand on compare cela à Granvelle par exemple ou encore à Castan, il passe combien de personnes par jour à Castan ? Elles ne s'arrêteront pas très longtemps, Castan c'est Castan et ce n'est pas dans nos priorités. On commence par aménager un lieu qui, par définition, est un lieu touristique avec deux hôtels, avec le Centre de Rééducation Fonctionnelle, avec un théâtre, avec un Casino, avec l'Office du Tourisme en face, cela me paraît tout à fait logique. Il n'y a pas de quoi lever les bras au ciel en disant que cela coûte cher. Pourquoi choisir cela plutôt que Castan ? Nous le choisissons parce que c'est notre priorité, que c'est un ensemble qui est en cours de rénovation totale, il faut terminer par des travaux qui seront faits là dans les jardins du Casino, c'est clair. Nous demandons enfin au Conseil Général de bien vouloir s'intéresser à cela puisqu'il existe, vous le savez, une taxe départementale des espaces naturels dits sensibles qui est prélevée sur les permis de construire. Sur les permis de construire délivrés à Besançon en 1994, le Conseil Général récupère 1 345 485 F. Cette somme pourrait peut-être revenir en totalité ou en partie sur Besançon puisque c'est à partir des permis de construire sur Besançon que le Conseil Général a récupéré cette TDNS.

Ce dossier est à mon avis pour l'instant tout à fait bien bouclé. Il reste à prévoir, c'est vrai, le stationnement dans l'environnement, c'est-à-dire au-delà des jardins du Casino car il se pose des problèmes de stationnement, qu'on peut constater tous les jours depuis qu'on a supprimé l'allée entre l'Hôtel Mercure et le Centre Dramatique National.

M. JACQUEMIN : C'est du gaspillage !

M. LE MAIRE : Vous savez, si toutes les autres collectivités n'avaient pas plus gaspillé que la Ville de Besançon, Monsieur JACQUEMIN, on serait mieux dans certains coins.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Conseillers votant contre et 9 s'abstenant), adopte les propositions du Rapporteur.